



AMBASSADE DE FRANCE AU SENEGAL

Service de Coopération
et d'Action Culturelle

N° 3108 /SDE/CNG

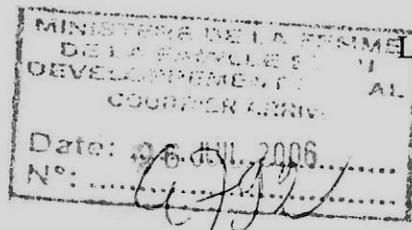
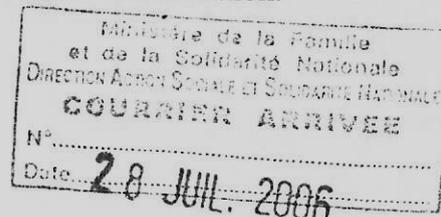
Dakar, le 24 JUIL. 2006

Secteur Développement Economique
Coopération Non Gouvernementale
Dossier suivi par : Christèle CORNIER

Madame le Ministre,

Suite à la réunion du Comité consultatif d'examen des projets présentés par les associations françaises de solidarité internationale qui s'est tenue le 13 juillet 2006, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le procès verbal établi à cette occasion.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Le Chef du Service de Coopération
et d'Action Culturelle



Madame Aïda MBODJ
Ministre de la Femme, de la Famille
et du Développement Social
DAKAR

24 JUIL. 2006

COFINANCEMENT
DES PROJETS PRESENTES PAR
LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

COMPTE - RENDU DU COMITE CONSULTATIF
DU 13 JUILLET 2006

La réunion du comité consultatif d'examen des projets présentés par les associations françaises de solidarité internationale dans le cadre des cofinancements accordés par le Ministère français des Affaires Etrangères s'est tenue le jeudi 13 juillet 2006 à partir de 9h30, dans les locaux du Service de Coopération et d'Action Culturelle (S.C.A.C.) sous la présidence de Monsieur Didier LE BRËT, Chef du Service de Coopération et d'Action Culturelle.

Etaient présents :

Gouvernement sénégalais :

- M. Papa Birama THIAM, Direction de l'Assistance Technique, Ministère de la Coopération Internationale et de la Coopération Décentralisée.
- M. André NDECKY, Direction de la Coopération économique et financière, Ministère de l'Economie et des Finances.
- M. Waldiodio NDIAYE, Unité Etude et Planification, Programme de Lutte contre la Pauvreté, Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social.
- Mme Christèle CORNIER, Conseillère en développement local auprès du Directeur de l'Assistance Technique.

Représentants des ONG :

- M. Amadou CISSE, membre du Conseil d'Administration du C.O.N.G.A.D.

Agence Française de Développement :

- Mlle Guénola MICHEL, Volontaire Internationale.

Service de Coopération et d'Action Culturelle :

- M. Didier LE BRET, Chef du Service de Coopération et d'action Culturelle.
- M. Marc BASQUIN, Conseiller de Coopération Adjoint.
- Mme Stéphanie BERTHOMEAU, Attaché de Coopération, chargée du secteur institutionnel.
- Mlle Anne-Sophie JOUANNEAU, Volontaire Internationale, Pôle de la Coopération Non Gouvernementale.
- M. Etienne DIOUF, Assistant Administratif, Pôle de la Coopération Non Gouvernementale.
- Mlle Julie COLOMBIER, Stagiaire au Pôle de la Coopération Non Gouvernementale.

Etaient excusés :

- Le représentant du Ministère de la Famille, de la Famille et du Développement Social ;
- Le représentant de la Délégation de la Commission Européenne ;
- Le représentant de la Trésorerie de France.

1° - PREAMBULE

Monsieur LE BRET a ouvert la réunion par une allocution de bienvenue à l'endroit des différents membres du comité suivie des présentations d'usage.

Madame CORNIER a rappelé brièvement les objectifs, les conditions d'éligibilité et les modalités de mise en œuvre des cofinancements des projets portés par les associations françaises de solidarité internationale (ASI). Elle a également indiqué que le montant de l'enveloppe budgétaire au titre de l'année 2006 s'élevait à 400.000 euros de crédits, précisant qu'un second comité de sélection sera réuni au cours du mois de septembre.

Le Comité a ensuite procédé à l'examen des différents projets à l'ordre du jour.

2° - EXAMEN DES DOSSIERS PRESENTES

**Projet n°1 : Mobile Back Sénégal – Formation d'électroniciens populaires et artisans pour créer une filière de recyclage des téléphones portables
Présenté par ENDA EUROPE**

- Discussions :

Le comité a souligné l'intérêt de la thématique abordée au regard de la prise en charge du recyclage des matières polluantes des pays en développement par les pays du Nord. Néanmoins, le Comité s'est interrogé sur la pertinence d'un soutien financier à un secteur en pleine croissance au Sénégal et qui repose sur un tissu économique bien développé et ouvert à la concurrence.

Par ailleurs, les points suivants ont été soulignés par le Comité :

- Compte tenu des estimations de collecte fournies par ENDA Europe, le potentiel recyclable et réparable a été jugé trop insuffisant pour justifier les investissements prévus ;
- Au regard du rythme d'évolution de la technologie mobile, les réparations de téléphones portables seront de plus en plus rares et coûteuses (complexité des composants, ...) et l'attractivité des produits recyclés, dont la durabilité n'est pas garantie, de plus en plus faible pour les consommateurs ;
- Bien que la pertinence d'un volet "Formation professionnelle" dans ce projet ait été soulignée, l'activité et les débouchés économiques pour les 15 électroniciens formés ne sont absolument pas garantis compte tenu du volume de collecte estimé.

Décision :

Le Comité propose qu'en l'état un avis défavorable soit donné au projet.

Le Comité invite l'association à recentrer son intervention sur des secteurs environnementaux prioritaires au Sénégal et où la prise en charge des pollutions (en grande quantité) devient urgente.

**Projet n°2 : Education à l'environnement et à la santé dans les écoles primaires au Sénégal
Présenté par ENDA EUROPE**

- Discussion :

Le comité a souligné que, ce projet faisant suite à la mise en œuvre d'une phase pilote sur trois écoles, il conviendrait que l'association présente les résultats quantitatifs enregistrés.

Il a estimé particulièrement imprudent d'aborder la promotion des plantes médicinales et la lutte contre le VIH/SIDA de manière concomitante. Les élèves risquent d'établir un lien dangereux entre plantes médicinales et traitement du VIH/SIDA.

De plus, le Comité a souligné l'absence d'implication du Ministère de la Santé et l'absence de coordination avec les actions du Fonds Mondial Sida et du Conseil National de Lutte contre le Sida.

Enfin, il a été jugé hasardeux d'implanter des "laboratoires pharmaceutiques" de plantes médicinales en milieu scolaire. et d'autre part aussi sur le contenu budgétaire de la rubrique formation et les supports didactique envisagés dans cette formation des enseignants.

Concernant le budget, le Comité a souligné le montant excessif des charges en personnel (30.000.000 FCFA).

Décision :

Le Comité propose qu'un avis défavorable soit donné à ce projet.

**Projet n°3 : l'Habitat, vecteur d'une dynamique économique de codéveloppement et d'un
développement durable en région de Tambacounda
Présenté par ADER
(Association pour le Développement Economique Régional)**

- Discussion :

Si la problématique de l'habitat pour les populations vulnérables est pertinente au Sénégal, elle l'est beaucoup moins pour les migrants qui ne rencontrent pas réellement de difficultés d'accès.

Le Comité a estimé que le rapport entre le nombre de bénéficiaires (50 migrants) et le coût global du projet (1.814.050 FCFA) est déséquilibré.

La présentation du cadre logique a été jugée maladroite et présente des hypothèses largement discutables. Une visite sur site n'a pas permis de confirmer la réelle implication du partenaire local.

Par ailleurs, il a été rappelé que les cofinancements des projets des ASI françaises n'ont pas vocation à soutenir des initiatives en direction des migrants installés en France.

- Décision :

Le comité propose qu'un avis défavorable soit donné à ce projet. Il est proposé aux associations de migrants de se rapprocher de la cellule de coordination du projet "Initiatives de Codéveloppement". Le recours à l'énergie solaire mériterait d'être encouragé.

Projet n°4 : Programme Global de Coopération avec la Région de Saint Louis 2006-2008
Présenté par le PARTENARIAT

- Discussion :

La particularité de ce dossier a été évoquée. Longtemps porteur et opérateur des programmes de coopération décentralisée entre les collectivités locales de la région Nord Pas de Calais et de la région de Saint Louis, le Partenariat doit désormais évoluer vers une fonction unique d'opérateur. C'est dans un souci d'accompagnement de ce processus que le Partenariat a décidé de déposer une requête pour une année de transition sur 2006 au titre des cofinancements ASI françaises. A l'issue de cette année, les collectivités locales devront prendre le relais et porter leurs programmes de coopération décentralisée.

Le Comité a souligné la pertinence du projet qui s'inscrit dans une logique de poursuite des actions initiées dans le cadre du Programme 2003-2005.

Le Comité a néanmoins évoqué plusieurs points qui mériteraient d'être pris en compte :

- Un rééquilibrage dans les actions mériterait d'être opéré en faveur des actions directement au profit des populations vulnérables (handicapés, ...).
- L'appui aux comités de quartier est important mais doit s'effectuer sans induire de problèmes de gestion urbaine (implication des communes dans chaque projet de développement local initié par ces instances de quartier).
- Le programme est jugé très presque trop ambitieux et la présentation d'un chronogramme détaillé paraît indispensable.
- Le budget global est très important pour un projet dont l'exécution est prévue sur un an. A cet égard, la participation de la Ville de Saint Louis et des communes de la région est jugée insuffisante.
- Le budget doit présenter la ventilation exacte des dépenses et des ressources financières. La distinction entre les coûts de "mise en œuvre opérationnelle", "frais de fonctionnement" et "frais de gestion" doit être précisée. Le Comité a souligné que l'ensemble de ces trois postes représentent 51,3% du budget global, taux largement supérieur à celui habituellement admis.

Décision :

Le Comité propose qu'un avis favorable soit donné à ce projet sous réserve des réponses apportées aux remarques budgétaires notamment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.

Le Chef du Service de Coopération et
d'Action Culturelle

